

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE

L'an deux mil onze, le mercredi vingt six octobre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : M LE BARRON Gérard, M DUHAMEL Pascal, M LALLOUET Patrick, Mme IMBEAUD Isabelle, M DUREL Benoît, M. PAQUET Jean-Pierre, Mme CATTANEO Brigitte, M.ARMAND Gilles, M ROBILLARD Franck, Mme LE ROUX Sylviane, Mme MANOURY Yolande.

Procurations : de Mme LORGERIE Nelly à M ROBILLARD Franck

Absents : M CHAPRON Gaëtan – M MONCEL Michel

M. LE BARRON Gérard a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 72/2011 : délibération concernant le choix de l'architecte pour les travaux de la bibliothèque, complément de la délibération n° 67/2011

M LE BARRON rappelle la délibération n° 67/2011 prise lors de la séance du 20/10/2011. Il informe de la présence de M ANDRE Patrice architecte retenu pour le projet et lui donne la parole afin d'obtenir des informations complémentaires quant à sa mission.

M ANDRE expose que lors de travaux inférieurs à un certain montant, il est appliqué un forfait pour les honoraires de l'architecte.

M LALLOUET lui demande comment les 54 000 € de travaux ont été estimés.

M ANDRE répond qu'il a rencontré divers artisans et leur a exposé les travaux à réaliser.

Compte tenu du montant des travaux, il s'avère que le montant des honoraires de M ANDRE s'élèvent à 10 000 € HT. Il convient de modifier le montant des honoraires de la délibération n° 67/2011 et de les porter à 10 000 € HT.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de ces honoraires.

Délibération n° 73/2011 : Travaux d'enrobés Lotissement du Moulin à Voide et Lotissement du Diapason

M Duhamel expose que plusieurs devis ont été reçus.

Il précise que les travaux seront réalisés par tranche.

Il présente les devis.

Travaux	MOULIN TP	TOFFOLUTTI	ABTP	COLAS
Tranche 1 Rue de la Plaine	58 934 €	63 638 €	65 220 €	//
Tranche 2 Rue du Moutier	48 290 €	52 078 €	52 920 €	//
Tranche 3 Rue du Moulin à Voide	98 077 €	105 871 €	103 716 €	//
TOTAL	205 301 €	221 587 €	221 856 €	//
Eclairage 1ère phase sous traitance	29 403.80 €	//	//	//

Une partie des travaux sera réalisée sur l'année 2011 et l'autre en 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de retenir l'entreprise la moins disante, l'entreprise MOULIN TP.

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50..